



Neuchâtel, 7 septembre 2022

**Retour sur la session des 6 et 7 septembre 2022 du Grand Conseil neuchâtelois**

[ordre du jour de la session des 6 et 7 septembre 2022](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

### Assermentation

*Notre camarade Grégory Jaquet a prêté serment en qualité de député suppléant à l'occasion de la session des 6 et 7 septembre. Nous lui adressons nos félicitations.*

---

**Convention sur le financement de la formation postgrade ([22.019ce](#), [Annexe](#) et [22.019com](#))**

### **Pour des médecins (bien) formés localement**

*Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste est unanimement favorable à l'adhésion du Canton de Neuchâtel à la convention sur la formation postgrade des médecins et remercie le Conseil d'État pour son rapport. En effet, le cursus post-gradué de la formation des médecins comprenant plusieurs années de pratique, souvent entre plusieurs cantons, il est logique que les coûts de ces formations soient répartis de manière équitable sur l'ensemble de la population qui en bénéficie. Une incitation positive aux établissements de santé à continuer à former est par ailleurs nécessaire pour garantir la pérennité d'une offre médicale de qualité sur l'ensemble du territoire.

Nous sommes d'autant plus favorables à cette adhésion qu'elle s'inscrit dans le cadre du projet *REFORMER* qui vise à assurer la mise en adéquation des ressources médicales avec les besoins de la population. La couverture des besoins médicaux de la population neuchâteloise est une préoccupation majeure pour le groupe socialiste. Actuellement, la Suisse est plus



## Nouvelles du Grand Conseil

dépendante que les autres pays de l'OCDE à des médecins formés hors de ses frontières, ce qui laisse penser qu'un risque de pénurie médicale existe, à tout le moins dans certains domaines et dans certaines régions. Nous invitons donc le Conseil d'État à s'engager au sein des organes intercantonaux compétents pour que cette question soit traitée de manière approfondie afin que suffisamment de médecins soient formés en Suisse pour assurer la relève médicale et qu'ils soient incités à s'implanter sur l'ensemble du territoire.

Comme cela est relevé dans le rapport de commission, le groupe socialiste s'est interrogé notamment sur l'instauration d'une commission de contrôle interparlementaire, qui nous aurait permis de veiller à la bonne application de cette convention.

Au vu de la pénurie de médecins dans ce domaine, le groupe socialiste demande également au Conseil d'État de préciser si le domaine de la médecine de premier recours est une spécialité relevant de la formation postgrade et est donc concernée par la présente convention ? Est-ce que les médecins de premier recours doivent nécessairement être formés à l'hôpital ? Qu'en est-il de la reconnaissance des cabinets médicaux comme établissement actifs dans le domaine de la formation et donc de leur soutien financier forfaitaire ?

Finalement, le groupe socialiste aimerait connaître les demandes d'informations complémentaires demandées par le Conseil de la santé qui sont mentionnées dans le rapport.

Moyennant les réponses à ces questions, le groupe socialiste, comme je l'ai déjà mentionné, accepte à l'unanimité le projet de décret associé à ce rapport. » •

*Le projet de décret est adopté par 99 voix sans opposition.*

---

## Fiscalité ([22.020ce](#) et [22.020com](#))

### Garantir la transparence pour préserver la confiance

*La députée Marinette Matthey a présenté la position du groupe.*

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

On peut se poser quelques questions sur le rapport conflictuel entre deux principes : celui du secret des affaires et celui de la transparence des gouvernements démocratiques.

En questionnant quelques personnes de mon entourage sur ces nouvelles dispositions, je m'aperçois qu'elles ne sont pas choquées par le fait que certaines entreprises qui jouent un rôle stratégique pour le canton obtiennent des allègements fiscaux, pour services rendus, en quelque sorte. En revanche le fait qu'on ne puisse pas savoir quelle entreprise bénéficie de ce privilège est beaucoup moins bien compris, ce qui me fait penser que les citoyens et les



## Nouvelles du Grand Conseil

citoyennes sont plus attachés au principe de la transparence de la gouvernance qu'à celui du secret des affaires. Il faut dire que les gens concernés par le premier (la transparence) sont certainement beaucoup plus nombreux que ceux concernés par le second (le secret des affaires).

Il serait dommage que cette nouvelle manière de procéder, qui reçoit l'aval de tous les niveaux de décision politique et de tous les partis, renforce la méfiance de certains citoyens et citoyennes envers la politique. Un tel changement de pratiques peut être interprété comme une preuve de l'idée qu'on entend souvent chez les gens qui ne votent pas : « de toute façon ils font ce qu'ils veulent ». Il faudrait être attentif à ne pas renforcer le sentiment d'un décrochage entre les gouvernés et les gouvernants, entre celles et ceux qui nous ont accordé des suffrages et celles et ceux qui « tiennent la baraque », à savoir le Conseil d'État. » •

*Le projet de décret est adopté par 90 voix sans opposition.*

*Le classement du postulat 20.147 est accepté non combattu.*

---

### Politique régionale : volet transfrontalier ([22.023ce](#))

#### Une coopération qui peut aller plus loin

*La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position du groupe socialiste.*

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Après le rapport 20.022 nous décrivant les trois premiers volets de la politique régionale fédérale, nous voici informés sur la politique régionale visant à développer le volet transfrontalier, nommé programme Interreg.

Le programme Interreg France-Suisse a pour objectif de soutenir des projets structurants, qui mobilisent les acteurs locaux, dans une perspective transfrontalière. Le rapport d'information 22.023 détaille les 124 projets soutenus par le précédent programme, ainsi que les impacts sur les territoires des différents projets menés.

La Liste atteste que l'effet de levier est important, ce qui constitue indéniablement un point fort d'Interreg. Effectivement, les « programmes Interreg » permettent de solliciter en parallèle des fonds privés et/ou des fonds publics. Ainsi, le programme Interreg V Suisse – France, pour les années 2014-2020, qui a été soutenu par l'Union européenne à hauteur de CHF 66 millions d'euros et à hauteur de CHF 70 millions par la Suisse, a permis de lever environ 44,5 millions de fonds privés et publics ! Soit environ un 30% !

Si le calendrier se déroule comme prévu, une première salve de projets pourrait être déposée rapidement dans les domaines relatifs à l'économie l'environnement, l'innovation, la mobilité,



## Nouvelles du Grand Conseil

la question d'une meilleure gouvernance et le tourisme et la culture. Ceci dit, notre groupe est surpris du titre (ou du résumé ?) de l'axe 4 « l'Europe sociale » qui résume ses activités à « Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture ». Peut-être que le rapport est incomplet... Alors que la population s'appauvrit face à la hausse des primes d'assurance maladie, de la hausse des loyers et d'autres flambées de prix, le groupe socialiste estime que le chapitre social mériterait un champ d'action plus étendu et plus offensif.

Certaines adaptations énumérées dans le rapport semblent pertinentes au groupe socialiste, comme par exemple le nouveau mode de gestion de l'enveloppe fédérale, qui passe du bassin de l'arc jurassien et du bassin lémanique aux cantons, afin de mieux répondre aux besoins territoriaux.

Autre point auquel le groupe socialiste souscrit, c'est de favoriser la communication, car le projet Interreg nous semble peu ou pas connu par de nombreux acteurs. Un point par contre qui nous questionne est le fait que les projets soutenus par la NPR seront peut-être moins nombreux, avec l'idée qu'ils seront plus qualitatifs et répondant mieux aux objectifs cibles nous questionne. Quel sera l'impact de cette nouvelle politique sur certains projets, notamment ceux liés à la culture ?

Enfin, une question de notre groupe concerne le développement du transport transfrontalier. Alors que la ligne des Horlogers figure dans les projets 2014-2020, il n'y a rien pour le Val-de-Travers... est-ce à dire qu'aucun projet n'a vu le jour en 2014-2020 ou que le(s) projet(s) n'ont pas été retenus ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'État pour ses réponses. » •

---

**du groupe VertPOP : Centres fédéraux d'asile – Pour que le canton prenne ses responsabilités ([22.133](#))**

### **Des efforts à poursuivre pour un accueil amélioré**

*Le député Hugo Clémence a relayé les arguments socialistes développés par la députée Garance La Fata.*

« Madame la présidente,

Mesdames et messieurs les député-es,

Le groupe socialiste a pris connaissance du postulat 22.133 et rejoint les préoccupations qui sont développées concernant les centres d'asile fédéraux et plus particulièrement celui de Boudry.

Nous déplorons que les problématiques soulevées ne soient pas plus rapidement prises en considération par la Confédération et qu'elle ne s'applique pas plus activement pour répondre



## Nouvelles du Grand Conseil

à ces questions essentielles. Nous savons que certaines choses ne sont pas du ressort de cet hémicycle.

Cependant, après avoir pris connaissance du rapport du Comité européen pour la prévention de la torture, publié début juin suite à leur visite en Suisse, nous demandons au Conseil d'État de discuter rapidement avec le SEM pour savoir si les points suivants ont été réglés et, si besoin, faire pression pour trouver des solutions rapidement.

- S'assurer de la reprise d'exams médicaux complets et systématiques pour chaque ressortissant·e dès leur arrivée et la confidentialité des données médicales. Qu'elles ne soient pas accessibles au personnel non médical ;
- Clarifier la situation concernant le personnel infirmier et savoir si les postes vacants ont été remplis ;
- Qu'un·e interprète soit appelé·e lorsque la communication avec le personnel de santé n'est pas possible ;
- S'assurer que tout le personnel du centre, y compris les employés des sociétés de sécurité privées, reçoivent une formation appropriée, notamment en matière de techniques de désescalade, de communication interpersonnelle et de sensibilité culturelle ;
- Une meilleure information sur les possibilités de dépôt de plaintes en cas de mauvais traitement ou de harcèlement sexuel. Et donc la mise à jour de brochures informatives, notamment sur la traite d'êtres humains, l'exploitation sexuelle et l'isolement cellulaire.

On l'a vu, ce parlement s'est prononcé favorablement il y a quelques semaines quand nous avons déposé notre amendement qui demandait un accueil digne et égalitaire pour toutes et tous les réfugié·es. Nous nous sentons donc concerné·es. Aujourd'hui, nous devons continuer à soutenir et développer les efforts qui sont faits car il y a une vie en dehors de ce centre et chacun doit pouvoir y trouver sa place. Une place où l'on se sent respecté, accueilli avec ses différences, où l'on peut s'épanouir dans le travail et dans les activités privées et où l'on peut communiquer avec les gens qui nous entourent. De telles places existent dans le canton et il est essentiel qu'elles soient maintenues, développées et soutenues. Je pense notamment :

- À ESPACE qui est un lieu collectif d'apprentissages et d'échanges pour les personnes issues de la migration. À Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, c'est un lieu complémentaire aux structures existantes qui œuvrent dans les domaines de l'intégration et de l'interculturalité.
- Au COSM qui coordonne, met en œuvre et finance des mesures, notamment des cours en compétences de base, afin de permettre à tout un chacun de s'intégrer au quotidien, d'améliorer son employabilité ou encore d'accéder à une formation certifiante.

Toute personne, suisse ou étrangère, résidant dans le canton et indépendamment de son statut, peut demander auprès du COSM une consultation anonyme, en français ou dans une autre langue pour des thématiques comme les discriminations, les droits et



## Nouvelles du Grand Conseil

devoirs liés à la vie en Suisse, les incompréhensions dans les démarches quotidiennes, les violences familiales etc.

- À la CICM : La communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle, un lieu de rencontres et d'échanges qui met en contact des personnes issues des collectivités étrangères, les services étatiques et communaux, les organismes qui collaborent avec les personnes migrantes ainsi que les partenaires sociaux.

Ces discussions permettent d'inspirer des projets, de proposer des mesures et d'émettre des recommandations, à destination du Conseil d'Etat, par le biais du DECS et du COSM.

Il y a quelques semaines, les Assises de la cohésion sociale ont été lancées, avec le souhait d'ouvrir les discussions de manière transversale avec un maximum d'associations et d'acteurs et actrices de terrains. Nous souhaitons que l'Amar, Requ'Eren et d'autres associations proches du centre y soient associés pour relever leurs besoins et parler de leur réalité.

La mobilité nous semble être un point important sur lequel il faudra se pencher sérieusement. L'enfermement subi par une grande partie des réfugié-es pourrait trouver un peu d'ouverture grâce à un accès facilité aux transports. Nous encourageons le Conseil d'Etat à réfléchir à des solutions.

Je le rappelle, ces derniers mois la Confédération a été capable de mettre en place de nouveaux moyens d'accompagnement ciblés pour les réfugié-es et le canton a été tout à fait compétent et réactif pour suivre et soutenir les décisions fédérales. Nous sommes donc d'avis que les efforts peuvent être poursuivis.

Le groupe socialiste acceptera le postulat et vous invite à en faire autant. » •

*Le postulat est refusé par 52 voix contre 47.*

---

### **Motion du groupe UDC : Pour une langue vivante qui appartient à ceux qui la pratiquent ! ([22.142](#))**

#### **Pour une orthographe flexible, fruit de son évolution**

*La députée Marinette Matthey a défendu la position du groupe.*

« Qui dans cette assemblée n'a jamais douté de l'orthographe d'un mot et éprouvé le besoin de vérifier « comment ça s'écrit » ?

En effet, contrairement aux enfants finlandais qui mettent 3 ans pour apprendre à lire et à écrire correctement leur langue, les élèves qui apprennent à lire et à écrire en français douteront toute leur vie sur l'orthographe de nombreux mots.

Mais n'est-ce pas le prix à payer pour une langue qui a du génie ? Ne devient-on pas plus intelligent quand on apprend à lire et à écrire en français ? Ce n'est pas certain. En effet, qui



## Nouvelles du Grand Conseil

retrouve-t-on au sommet du hit-parade des épreuves PISA (Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves) ? : les élèves finlandais, qui arrivent toujours devant les élèves français, belges ou suisses. Certes tout ne s'explique pas par la simplicité de l'orthographe du finnois, mais celle-ci joue un rôle indéniable.

C'est dans le but d'atténuer un tant soit peu ce sentiment d'insécurité à l'écrit que des propositions de rectifications orthographiques ont été faites par le Conseil supérieur de la langue française en 1990. L'idée était de régulariser quelques zones de l'orthographe pour gagner en confiance. Un seul exemple : Le pluriel des noms composés d'un verbe et d'un nom s'aligne sur celui des noms simples : un *tire-bouchon*, mais des *tire-bouchons*. Vous pouvez bien sûr trouver cela un peu illogique (un tire-bouchon est fait pour déboucher des centaines de bouteilles, donc il devrait toujours y avoir un s à bouchon...), mais quand vous doutez, sur des mots comme *garde-malade*, *garde-manger*, *étouffe-chrétien* ou *casse-cou*, cette règle simple vous tire d'affaire.

En 1996, la Conférence intercantonale de l'Instruction Publique a produit une brochure d'information qui liste les principes et les mots rectifiés. Elle diffuse aussi une circulaire qui précise que les deux orthographe sont également valides. Tous les pays francophones du nord ont fait de même. En Belgique, les Rectifications sont enseignées prioritairement depuis 2008.

Au fil des ans, les dictionnaires rectifient certaines graphies. Une présentation complète des Rectifications est accessible librement sur le site du Robert. Le Larousse Poche présente la liste complète des mots rectifiés. Les correcteurs orthographiques (notamment Microsoft WORD) donnent le choix entre l'ancienne et la nouvelle orthographe. Des associations professionnelles comme la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) ou le syndicat des enseignants romands recommandent l'adoption des 14 principes des Rectifications, de même que le Conseil international de la langue française (CILF). Les lexicographes suivent les Rectifications pour l'orthographe des néologismes, c'est pour cela que vous trouvez *socioéducatif* à côté de *socio-éducatif*.

C'est une nouvelle norme qui prend peu à peu sa place dans les usages.

En 2018, lorsque les rédacteurices des nouveaux moyens d'enseignement romands prévus dès 2023 demandent à la CIIP s'il faut appliquer ou non les Rectifications et l'écriture inclusive, le secrétariat général de la Conférence commande une étude, qui conclut favorablement pour l'orthographe rectifiée, et défavorablement pour l'écriture inclusive (pas d'agriculteurice, pas de iels, pas de points médians).

Les manuels adopteront donc l'orthographe rectifiée, qui modifie l'apparence d'un ou deux mots par page, en moyenne.

Il n'est pas dans le pouvoir de l'État de contraindre les pratiques orthographiques des citoyens et des citoyennes. Personne ne vous obligera à écrire *bruler* ou *imbécillité*, mais les élèves apprendront *bruler* comme *brunir* (sans circonflexe sur le u) et *imbécilité* avec un seul l, comme dans *imbécile*. Il est tout à fait dans les prérogatives de l'État, en revanche, de décider



## Nouvelles du Grand Conseil

d'une norme de référence pour les manuels qu'il produit. Personne n'a pensé à lancer une motion quand le subjonctif imparfait a disparu des tables de conjugaison des MER.

L'adoption des Rectifications dans les moyens d'enseignement s'inscrit dans un long processus entamé par le secrétariat général de la CIIP au siècle passé. En matière de Rectification, la CIIP suit le puck depuis 30 ans, contrairement aux motionnaires qui ne l'ont toujours pas touché.

Contrairement à ce que dit la motion UDC, ce n'est pas une poignée de magistrats qui décident de modifier la langue utilisée par toute une population, mais un large mouvement progressiste international qui cherche, depuis 30 ans, à rationaliser un tout petit peu l'acquisition de l'orthographe en privilégiant l'enseignement de règles *pour écrire* plutôt que de faire mémoriser des listes de mots. En lecture, les Rectifications ne posent aucun problème.

La motion UDC reprend une punch line du très conservateur Jean Romain : « La langue et son orthographe ne sont pas des politiques publiques, elles sont un héritage culturel ».

Les manières d'écrire que nous héritons ont été mise en place par l'Académie française à une époque où l'orthographe devait avant tout distinguer "les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes" selon la formule de son secrétaire perpétuel il y a 300 ans. Aujourd'hui, nous ne sommes plus sous l'Ancien-Régime, tout le monde va à l'école, tout le monde apprend à lire et à écrire dans une société démocratique où l'écrit occupe une place centrale.

Chercher à diffuser de nouvelles règles pour diminuer, même un tout petit peu, le cout d'apprentissage de l'orthographe, tout en légitimant une certaine variation (ce n'est pas grave si des mots peuvent s'écrire avec ou sans circonflexe sur le i ou le u), c'est le but des Rectifications.

En résumé,

- Les Rectifications sont diffusées internationalement et elles sont légitimes ;
- Elles sont adoptées pour le bien des élèves, leur impact sur la langue française est minime, bien moins important que ce que les motionnaires essaient de faire croire ;
- Et, surtout, elle ne concerne que l'école. Aucun adulte n'aura à changer sa manière d'écrire, mais aucun adulte ne devrait refuser à ses enfants la chance d'apprendre une orthographe *un tout petit peu* moins arbitraire...

Le PS dans sa grande majorité (3 abstentions) refusera la motion de l'UDC.

<https://theconversation.com/orthographe-qui-connait-les-rectifications-de-1990-109517> . »

•

*La motion est refusée par 77 voix contre 20.*



### Projet de résolution du groupe VertPOP : Pour la mise en place rapide de mesures efficaces de lutte contre l'épidémie de variole du singe au niveau national ([22.198](#))

## Car une résolution ne trouve un sens que lorsqu'elle résonne auprès de la population

*Le député Hugo Clémence a présenté la position socialiste.*

« Madame la Présidente,

Chères et Chers collègues,

Nous savons qu'il y a deux types de résolutions : celles que l'on prend à Nouvel an et qu'on ne tient pas, et celles que l'on prend dans ce parlement et que celles et ceux à qui elles sont destinées ne lisent pas. Et qui pourrait le leur reprocher, dans la mesure où dans notre esprit même nous avons relégué la résolution au rang de bavardage et d'exception, recours ultime du législateur obligé de livrer communément ce qui dans l'esprit un peu austère de notre canton est presque honteux...son opinion ! Or, je ne partage pas ce point de vue. Si la résolution n'a pas la contrainte de la motion et l'esprit analytique du postulat, elle est néanmoins l'expression originelle du discours. Elle est une déclaration, voire une déclamation. Elle pose pour condition de croire en la force persuasive et réparatrice des mots. Les mots seuls, pour s'indigner, interpellier, et parfois consoler. Elle est donc noble parce qu'elle est libre. Elle est donc souhaitable car elle nous élève. J'ose croire qu'inconsciemment nous partageons cet état des choses sans quoi nous nous en serions déjà débarrassés.

S'agissant du problème qui nous occupe, deux considérations. La première, c'est qu'il n'y a pas d'appel inutile lorsque l'on parle de santé publique, et que ce n'est pas parce que notre voix est faible qu'elle n'est pas souhaitable. La Confédération a agi. Bien tardivement et de manière insuffisante à nos yeux. Et c'est parce que les mesures mises en place sont insuffisantes qu'en tant qu'élus de ce canton, nous devons nous inquiéter de voir que certains de nos concitoyens s'en remettent aux mains des pays voisins pour accéder à un vaccin, parce que leur propre pays a trainé des pieds. Ça, nous devons le dire ! Et nous devons le faire entendre. Alors que le nombre des personnes touchées par le virus est inquiétant, et que 100'000 doses ont été commandées pour 26 cantons, il est légitime de réclamer, chaque fois que cela est possible, un plan national de prévention, de sensibilisation et de traitement contre ce virus qui, rappelons-le, même s'il n'est pas mortel, cause d'immenses souffrances et laisse les stigmates physiques et psychologiques de son passage.

Cela m'amène à ma seconde considération. Vous vous en rappelez peut-être si vous avez relu Albert Camus durant la pandémie de Covid-19, la première victime d'une guerre, c'est la vérité. Sans doute en va-t-il de même dans la lutte contre la maladie...Nous l'avons constaté ces deux dernières années. Dans le cas de la variole du singe, rappelons donc que s'il y a effectivement une présence plus forte de la maladie au sein de la communauté LGBTQ+, et plus spécifiquement lors de rapports entre hommes, personne n'est à l'abri du moment qu'il



## Nouvelles du Grand Conseil

ou elle jouit d'une vie sentimentale et/ou sexuelle libre et épanouie. Hélas, la nette prévalence évoquée fait pour les uns le jeu qui consiste à se chercher des coupables, et pour d'autres, ressurgir des peurs parfois originelles. Que ce soit la peur d'être stigmatisés, ou celle de voir leur vie intime soumise aux gémonies des minables procureurs autoproclamés de la morale publique ! La peur de devoir justifier leurs désirs. La peur d'avoir honte et, pire encore, la honte d'avoir honte. Celles qui nous rappellent que parfois, on apprend à mentir avant d'apprendre à aimer. Des peurs originelles mais également la peur des années plus anciennes. Celles des années 1980, que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître, mais qui marquent encore les corps et les esprits. C'est la deuxième raison d'être de cette résolution.

Dire à celles et ceux qui se sentent empreints d'une immense solitude « vous n'avez rien fait de mal. Vous n'êtes pas seuls. A celles et ceux qui sont blessés par la bêtise et la haine, nous disons qu'ils ont leur place dans la société, et que le rôle de la puissance publique est et sera toujours de lutter contre les discriminations ». Nous le disons à haute et intelligible voix. Nous le déclamons à travers cette résolution.

Merci. » •

*L'urgence est acceptée par 60 voix contre 38.*

*Majorité qualifiée de 2/3 : 66.*

*Le projet de résolution recueille 61 voix contre 38 et 0 abstention, il est donc refusé.*

---

### Interpellation du groupe UDC : Guerre de gangs : il faut urgemment agir ! ([22.201](#))

#### Chaque chose en son temps

*La députée Josiane Jemmely a présenté la position socialiste.*

« Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste comprend la préoccupation manifestée par le groupe UDC à travers son interpellation. Cependant, il trouve qu'en l'état actuel, alors que le dossier est en cours d'instruction, il est prématuré d'ouvrir un débat de fond sur le sujet, sans connaître les tenants et aboutissants de ces affaires. Notre groupe fait donc le choix de respecter le fonctionnement des institutions plutôt que d'agir de façon inopportune. C'est pourquoi, il refuse l'urgence. »

•

*L'urgence est refusée par 73 voix contre 17.*

---

### Recommandation du groupe VertPOP : Pour une éducation numérique raisonnée ([22.205](#))



## L'éducation numérique ne doit pas engendrer de nouvelles inégalités

*Le député Hugo Clémence a présenté la position socialiste.*

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Je serai relativement bref. Le groupe socialiste ne s'oppose pas à l'idée du numérique et qu'il faille développer dans les écoles l'éducation et la prévention numériques. Mais à l'heure où les questions écologiques et les probables coupures d'électricité occupent à juste titre le débat public, l'octroi et l'injonction pour chaque enseignant, et à terme pour chaque élève, d'utiliser son propre ordinateur portable qu'il faudra remplacer tous les 4-5 ans apparaît un peu comme une absurdité environnementale et énergétique. Un ordinateur qui doit être privé pour les enseignants mais soumis à une batterie de mesures visant à la mise en conformité, qui dans de nombreux cas aboutira sûrement à l'utilisation des ordinateurs proposés par l'établissement, sans parler des effets néfastes pour la santé, la concentration et l'apprentissage, qui sont un autre domaine mais que l'on pourra néanmoins évoquer.

Au surplus, à l'heure où d'aucuns prônent parfois une politique d'austérité, nous nous interrogeons sur la nécessité d'un tel projet et des coûts engendrés qui pourraient être affectés ailleurs, dans le renouvellement et le perfectionnement de ce qui existe déjà comme les salles et les médiathèques des établissements, qui sont tout à fait à même d'accueillir les élèves pour ces cours d'éducation numérique.

On nous répond que chaque enseignant sera libre d'utiliser ou pas cet ordinateur en classe. Certains feront donc peut-être le choix de ne jamais en faire usage. Dans ce cas, pourquoi obliger les élèves à acheter un ordinateur s'ils n'en ont pas forcément besoin ? Soyons cohérents, si la majorité ne l'utilise pas, ce projet n'a pas de sens, et si la majorité l'utilise, ce projet est discutable. Principalement parce qu'il introduit de nouvelles inégalités entre les familles défavorisées et celles qui ont davantage de moyens, dans la mesure où les injonctions exprimées par l'État donnent l'impression qu'il se décharge du fardeau du paiement sur les parents d'élèves, malgré les soutiens financiers certainement proposés. Deux poids, deux mesures donc. D'une part l'injonction faite aux enseignants qui ont les moyens d'acquérir un ordinateur et qui souvent en ont déjà un de prendre un ordinateur de l'établissement, et d'autre part celle faite aux élèves d'acquérir le matériel à leurs frais.

Vous l'aurez compris, pour toutes ces incertitudes et ce projet que nous trouvons un peu absurde et bancal dans la période actuelle, le groupe socialiste se joindra au groupe VertPop.»

•

*La recommandation recueille 49 voix contre 49, la présidente tranche en faveur de l'acceptation de la recommandation.*



**Projet de résolution du groupe libéral-radical : Inflation : la vérité, s'il vous plaît ! Revoir la composition et/ou la méthodologie de calcul de l'IPC ([22.208](#))**

### **Oui à une révision de l'IPC, indissociable d'une meilleure indexation des salaires**

*La députée Fabienne Robert-Nicoud a défendu la position socialiste.*

« Mesdames et Messieurs les député-es.

Le groupe socialiste dans son ensemble a salué la résolution du PLR demandant de revoir le calcul de l'IPC.

Aujourd'hui les annonces d'augmentation des prix s'accumulent – que l'on pense à l'électricité, au gaz, à l'essence. On peut déjà entrapercevoir les nombreuses prochaines hausses qui en découleront dans un avenir très proche : matière première, alimentation, services de base. Et que dire du domaine des primes maladies ? Il est important de rappeler ici que l'augmentation des primes dans notre canton n'a rien de nouveau. Il impacte directement le pouvoir d'achat des habitant-es de notre canton chaque année. Et nous nous inquiétons de la baisse du pouvoir d'achat, en particulier pour les groupes les plus précarisés de la population.

En effet, c'est un combat que le parti socialiste mène depuis un certain temps. Pour nous, une meilleure estimation de l'IPC doit se faire avec comme but une meilleure indexation des salaires. La posture du groupe PLR nous ravit en vue des négociations salariales qui débutent en cette période et nous les remercions de nous rejoindre dans ce combat.

Le groupe socialiste soutien donc la demande adressée au Conseil fédéral de revoir le calcul de l'IPC pour tenir compte des hausses réelles des prix et vous invite à faire de même. » •

*L'urgence est acceptée par 72 voix contre 22.*

*Majorité qualifiée de 2/3 : 66*

*Le projet de résolution est accepté par 95 voix sans opposition et 3 abstentions.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 12 septembre 2022.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais*

## Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste  
neuchâtelois

*aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*